COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 25 mars 2013 **n° 6**

RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI

<u>OBJET</u> : Marché de travaux pour le remplacement des centrales de traitement d'air et l'amélioration de l'efficacité énergétique au centre aquatique - Signature du marché de travaux

---

Mesdames, Messieurs,

Suite à plusieurs études et à un diagnostic énergétique, la communauté d'agglomération du pays Châtelleraudais souhaite réhabiliter son centre aquatique. Le remplacement des trois centrales de traitement d'air est une priorité pour optimiser l'hygrométrie et améliorer ainsi le confort des baigneurs. L'installation de panneaux solaires thermiques et d'un récupérateur de chaleur sur les eaux usées permettra en outre de réduire la facture énergétique de cet équipement sportif. Le montant total des opérations est évalué à 760 000 € T.T.C. sur trois ans.

* * * * *

VU les articles L2122-21-1 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) qui permettent au président de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché, en l'occurrence 635 451,5 € HT soit 760 000 € TTC,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article 3 alinéa II.3.3 des statuts de la CAPC portant sur la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie»,

CONSIDERANT qu'une consultation est en cours pour procéder à l'attribution du marché de travaux à réaliser au centre aquatique,

Le bureau, ayant délibéré, autorise le président, ou son représentant, à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue au terme de la consultation.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 27/03/13, n° 1920
Publié au siège de la CAPC, le 27/03/13

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER